



COMMISSION ARBITRES

MARDI 04 AVRIL 2023 à 18h30

Procès-Verbal N°600

Président : SABATINO Joseph

Présents : LALO Aboubakar, CARRETERO Christophe, VAGNEUX Luc.

Excusés : KODJADJANIAN Jean-Marie, THEVENIN Cyril

A TOUS LES ARBITRES

Un document vous a été adressé dans votre boîte mail. Veuillez en prendre connaissance.

RAPPEL : INFORMATIONS AUX JEUNES ARBITRES ET A LEUR CLUB

Vu le nombre important de jeunes arbitres sans moyens de locomotion personnels, il est rappelé que ceux-ci doivent être pris en charge par leurs parents ou par leurs dirigeants de club pour pouvoir être transportés aux matches. A noter que tous les arbitres ne peuvent être tous désignés dans l'agglomération grenobloise.

RAPPELS AUX ARBITRES D1 et D2

Les arbitres D1 et D2 qui n'ont pas effectué de tutorat sont avisés de faire 2 observations dans la Catégorie Jeunes. Celles-ci seront prises en compte dans votre classement en fin de saison. Vous êtes tenus de vous rapprocher rapidement du responsable des désignations DETHOOR Sylvain (06 61 72 39 97)

INFORMATIONS :

Toutes communications et desideratas avec les désignateurs ou membres de la commission doivent obligatoirement faire l'objet d'un mail adressé à la CDA : arbitres@isere.fff.fr

Les délégués de chaque club doivent être obligatoirement saisis avant le match sur la FMI.

RAPPEL : REÇUS D'INDEMNITES D'ARBITRAGE

A PARTIR DU 15 JANVIER 2023.

Seuls les reçus « officiels » et remplis correctement doivent être utilisés et présentés aux clubs pour le paiement de l'arbitre avec le kilométrage indiqué sur votre désignation. Cette distance est calculée suivant les indications du guide MICHELIN (par la voie la plus rapide).

Les reçus officiels sont téléchargeables sur notre site : rubrique **ARBITRAGE**, puis **DOCS ARBITRES**, puis **INDEMNITES et FRAIS**, puis « **REÇU FRAIS ARBITRE** ».

Si non présentation d'un reçu officiel, le club pourra refuser de régler l'arbitre sur place et le paiement se fera en différé sur le compte du club à la réception du reçu en bonne et due forme envoyé au district.

TUTORATS

Responsable des tutorats : Luc VAGNEUX (merci de le mettre en amputation pour toute correspondance)

Recapitulatif Tutorats reçus

- HAMILA Salem sur BENDOUCHE Ilyesse 3/4
- DOUSSON Thomas sur DELHAUNE Elodie 2/4
- FERNANDES Carlos sur de BONNEFAY Céliane 2/4
- ZEMZEMI Oualid ¾

RAPPEL AUX ARBITRES DE LIGUE :

Les arbitres de ligue sont tenus d'effectuer **2 observations** sur un arbitre de district pour la CDA. Merci de prendre contact avec le responsable Observateurs DETHOOR Sylvain pour vos disponibilités.

DESIGNATEURS :

Nom	Catégorie	Téléphone	Courriel
FARKAS Leo	Ligue adultes, D1- D2 – Assistants	07 85 98 74 44	designation.isere@gmail.com
YUKSEL Ferdinand	MASCULINS <ul style="list-style-type: none">• D3-D4- D5 –• U18 R1AA,• U18 R2–• U16 R2,• U15 R1,• U15 R2,• U14 R1,• U14 R2 FEMININES Seniors <ul style="list-style-type: none">• R1F, R2F,• U18 R1F, R2F,• U18 F à 11 interdistricts,• U19F National AA	06 17 14 62 03	yuksel.ferdinand@gmail.com
CUSANNO Stéphane	U17 District	06 46 41 36 44	designateursjeunesarbitres38@hotmail.com

THEVENIN Cyril	U15 District	06 07 23 89 63	designation38.u15@gmail.com
AKYUREK Mustafa	Foot entreprise, Futsal, U20 district .	06 58 92 79 30	Mustaky38@yahoo.fr

COURRIERS CLUBS

VALLIS AUREA FOOT : Match U20 D2, Poule Haute VALLIS AUREA FOOT – CROLLES. Pris note de votre courrier. Transmis au responsable concerné pour suites à donner.

ST PAUL VARCES : Courrier de réclamation de trop-perçu de l'arbitre du match NOTRE DAME DE MESSAGE – ST PAUL DE VARCES U15 du 01/04/2023. Nécessaire sera fait par l'arbitre.

SAINT JOSEPH DE RIVIERE : Remerciements pour la prestation de l'arbitre Abdenour BOUHOUCHE. Match SAINT JOSEPH DE RIVIERE - SAINT ANDRE LE GAZ 2.

AS GRESIVAUDAN : Signalant l'absence de l'arbitre du match Féminines R2F - poule C - AS GRESIVAUDAN - O.Valence du 02/04/2023. Transmis au responsable pour suites à donner.

DEMANDE D'ARBITRES

ST QUENTIN FALLAVIER : Match D5, AGNIN- St QUENTIN du 23/04/2023 à 13h. Transféré au désignateur. Satisfaction vous sera donnée dans la mesure de nos possibilités.

FC LAUZES : Match D5 Poule D, ASCOL FOOT38 2 – FC LAUZES 3. Satisfaction vous sera donnée dans la mesure de nos disponibilités.

PIERRE CHATEL : Match D5 Poule A, ENTENTE S. PIERRE CHATEL – USVO DU 16/04/2023 à 15h. Transmis au désignateur pour suites à donner.

NIVOLAS TOURS St CLAIR : Coupe Isère Feminiens à 11 M. Bert - Phase 1 -- Journée 3 - FC LA SURE 1 - GF NIVOLAS TOUR St C 1. Transmis au désignateur pour suites à donner.

COURRIERS ARBITRES

BONNETON Kevin : Absence match U15 D1, ENTENTE CHARANTONNAY – ECHIROLLES. Pris note de votre courrier. Prendre des dispositions à l'avance pour informer votre désignateur pour changement.

EL FASKAOUI : Certificat médical. Pris note.

TEPPOZ A. : Changement d'adresse. Pris note.

DOS SANTOS Florian : Pris note de votre courrier de non observation. Transmis au votre responsable des observateurs.

HAUTCOEUR Lucas : Bon rétablissement. Vous devez repartir pour la saison 2023-2024 en remplissant les habituels documents (Demande de licence, DMA, Fiche de renseignements) même si vous ne pouvez pas arbitrer. Si besoin de renseignements, veuillez appeler le Président de la CDA.

ATTENTION

LA FRAPPE C'EST DANS LE BALLON

L'ARBITRE, SI TU Y TOUCHES, T'ES SUR LA TOUCHE

La loi du 23 octobre 2006 stipule que les arbitres sont considérés comme chargés d'une mission de service public, et les atteintes dont ils peuvent être victimes dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de leur mission seront

désormais réprimées par des peines aggravées, lourdes amendes et peines de prison ferme prévues par le code pénal.